



Rapport annuel

# Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2023

Dans le cadre de :

## STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date de parution : Mai 2024  
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

**Fin 2023, 350 000 personnes, soit 12,2 % des rentiers et rentières AVS et 50,1 % des rentiers et rentières AI, touchaient des prestations complémentaires (PC). Cela correspond à une hausse du nombre de bénéficiaires PC de 1,7 % par rapport à l'année précédente, mais à un taux de bénéficiaires stable. Cette augmentation du nombre de bénéficiaires PC fait suite à une diminution en 2022. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 5,7 milliards de francs en 2023, soit une augmentation de 4,0 % par rapport à l'année précédente.**

Évolution de l'effectif

### Croissance de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les PC sont versées à des personnes qui perçoivent une rente de l'AVS ou de l'AI<sup>1</sup> lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leurs revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2023, 350 000 personnes touchaient des PC, ce qui correspond à une augmentation de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse fait suite à une diminution du nombre de cas en 2022, le nombre de bénéficiaires en 2023 dépassant celui de 2021.

Le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI a augmenté de 1,1 % en 2023 tandis que celui des bénéficiaires de PC à l'AV a augmenté de 2,1 %. Cette tendance s'explique tout d'abord par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes de l'assurance vieillesse (AV), avec 33 800 bénéficiaires supplémentaires en 2023 par rapport à 2022, soit une hausse de 2,0%. Dans une moindre mesure, elle est également due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une rente AI, avec 3300 bénéficiaires supplémentaires en 2023 par rapport à 2022, ce qui correspond à une hausse de 1,1%.

La part des bénéficiaires de ces deux types de rentes qui sont au bénéfice de PC est quant à elle restée stable entre 2022 et 2023, avec un taux 16,4%. A noter que le taux de bénéficiaires de 2022 et 2023 (16,4 %) est un peu plus bas que le taux de 2019 à 2021, qui était lui de 16,7%. Cette baisse est due à une diminution de la part de bénéficiaires de PC à l'AV, qui était de 12,7% en 2019 et 2020 et de 12,3% en 2022 et 2023. Cette baisse est liée à la réforme des PC entrée en vigueur au début 2021. Cette réforme vise à maintenir le niveau des prestations, à prendre davantage en compte la fortune et à réduire les effets de seuil.

<sup>1</sup> Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont également droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI en raison d'absence ou d'une durée insuffisante de cotisations à ces assurances ont droit à des PC dans certaines conditions.

## T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2013-2023

Année	Bénéficiaires de PC <sup>1</sup>			Variation par rapport à l'année précédente			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2
2016	318 600	201 100	113 700	1,1	1,8	-0,1	16,4	12,5	46,0
2017	322 800	204 800	114 200	1,3	1,8	0,4	16,5	12,5	46,7
2018	328 100	209 200	115 100	1,6	2,2	0,8	16,5	12,5	47,4
2019	337 000	215 800	117 500	2,7	3,1	2,0	16,7	12,7	48,5
2020	341 700	218 900	119 100	1,4	1,5	1,4	16,7	12,7	49,3
2021	345 000	219 900	121 300	1,0	0,5	1,9	16,7	12,5	50,0
2022	344 300	219 100	121 600	-0,2	-0,4	0,2	16,4	12,3	50,2
2023	350 000	223 600	122 900	1,7	2,1	1,1	16,4	12,3	50,1

1 Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

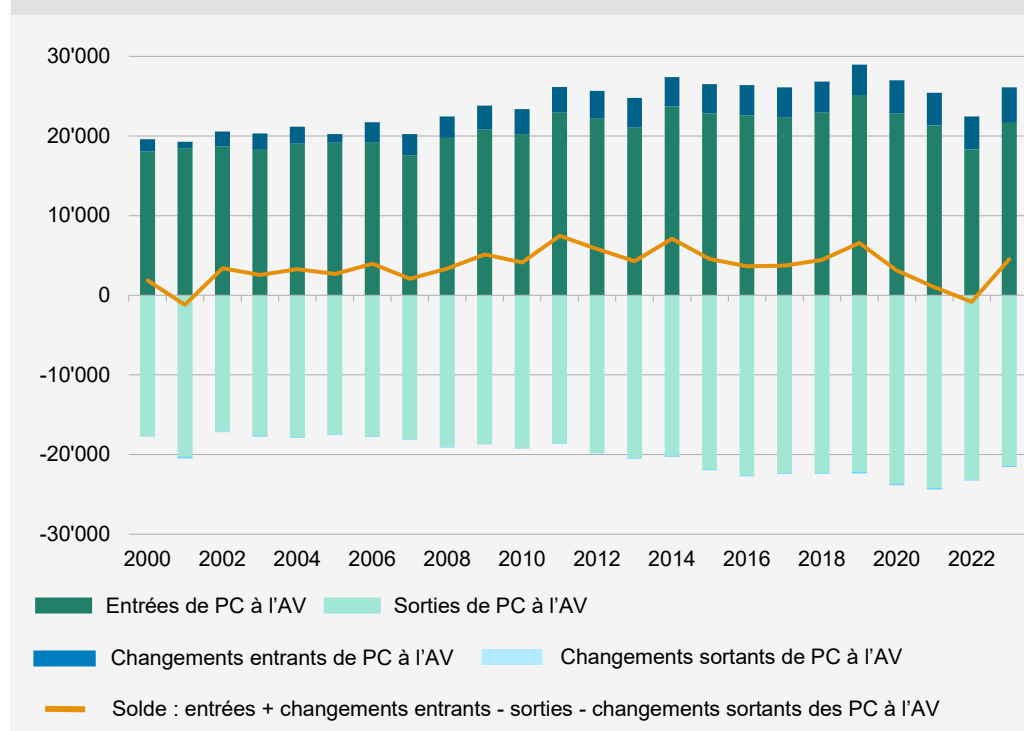
Source : Statistique des PC, OFAS

Entrées, sorties et passages d'une assurance à l'autre

### Dynamique de l'évolution : 8,1 % de sorties, 9,8 % d'entrées et 1,4% de changements en 2023

L'effectif du nombre de bénéficiaires est le résultat de différents flux : entrées, sorties et changements. En 2023, 28 000 personnes, soit 8,1 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 33 600 personnes ont acquis un droit aux PC, soit 9,8 % de l'effectif initial. De plus, 4 700 personnes (1,4% de l'effectif au début de l'année) ont opéré un changement de branche d'assurance au sein des PC, dont la grande majorité un changement de PC à l'AI vers PC à l'AVS (4 100 personnes).

### G1 Entrées, sorties et changements des bénéficiaires de PC à l'AV, 2000-2023



Source : Statistique des PC, OFAS

Changements  
selon la branche  
d'assurance

Les flux d'entrées et de sorties diffèrent selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, le nombre d'entrées est plus haut que celui de sorties en 2023 (11 600 contre 6200). Un nombre important de changements sortant (4100) pèse sur la balance, alors que le nombre de changements entrant est plus bas (100), ce qui explique que le solde total du nombre de bénéficiaires de prestation PC n'a augmenté que de 1,1 % (1400 personnes) en 2023.

Dans les PC à l'AV, le nombre d'entrées en 2023 était un peu plus important que le nombre de sortie (21 700 contre 21 400), mais le nombre de changements sortants était nettement plus élevé que celui de changements entrants (4400 contre 100). Au total, le solde du nombre de bénéficiaire de PC à l'AV a donc augmenté de 2,1 % (4500 personnes).

<b>T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2023</b>									
Branche d'assurance	Effectif 1 <sup>er</sup> janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Changement d'assurance			Nombre solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
<b>Total</b>	<b>344 300</b>	<b>27 900</b>	<b>33 600</b>	<b>5 700</b>	<b>4 700</b>	<b>4 700</b>	<b>0</b>	<b>5 700</b>	<b>350 000</b>
PC à l'AV	219 100	21 400	21 700	300	100	4 400	4 300	4 600	223 600
PC à l'AS	3 600	300	400	100	400	100	- 300	- 200	3 400
PC à l'AI	121 600	6 200	11 600	5 400	4 100	100	-4 000	1 400	122 900
En % de l'effectif initial									
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>8.1</b>	<b>9.8</b>	<b>1.7</b>	<b>1.4</b>	<b>1.4</b>	<b>0.0</b>	<b>1.7</b>	<b>101.7</b>
PC à l'AV	100.0	9.8	9.9	0.1	0.1	2.0	2.0	2.1	102.1
PC à l'AS	100.0	7.2	10.5	2.8	11.1	2.5	- 8.3	- 5.6	94.6
PC à l'AI	100.0	5.1	9.5	4.4	3.4	0.1	- 3.3	1.2	101.1

Source : Statistique des PC, OFAS

Changements par  
type d'habitation

On peut également considérer les entrées et les sorties de bénéficiaires de PC sous l'angle du type d'habitation. En 2023, le nombre de bénéficiaires de PC séjournant dans un home est resté stable, après avoir connu une diminution en 2020, 2021 et 2022. La diminution du nombre de bénéficiaires de PC séjournant en home en 2020 et 2021 était liée à la surmortalité principalement causée par la pandémie COVID-19, alors que la diminution en 2022 semble due à la réforme PC introduite en 2021. En 2023, le nombre de sorties était supérieur au nombre d'entrées pour les bénéficiaires de PC vivant en home (11 600 contre 7400), mais le nombre de changements entrant était plus élevé que celui de changements sortant (5200 contre 1000), équilibrant les flux (augmentation du nombre de bénéficiaires de PC en home en 2023 de 15 personnes seulement).

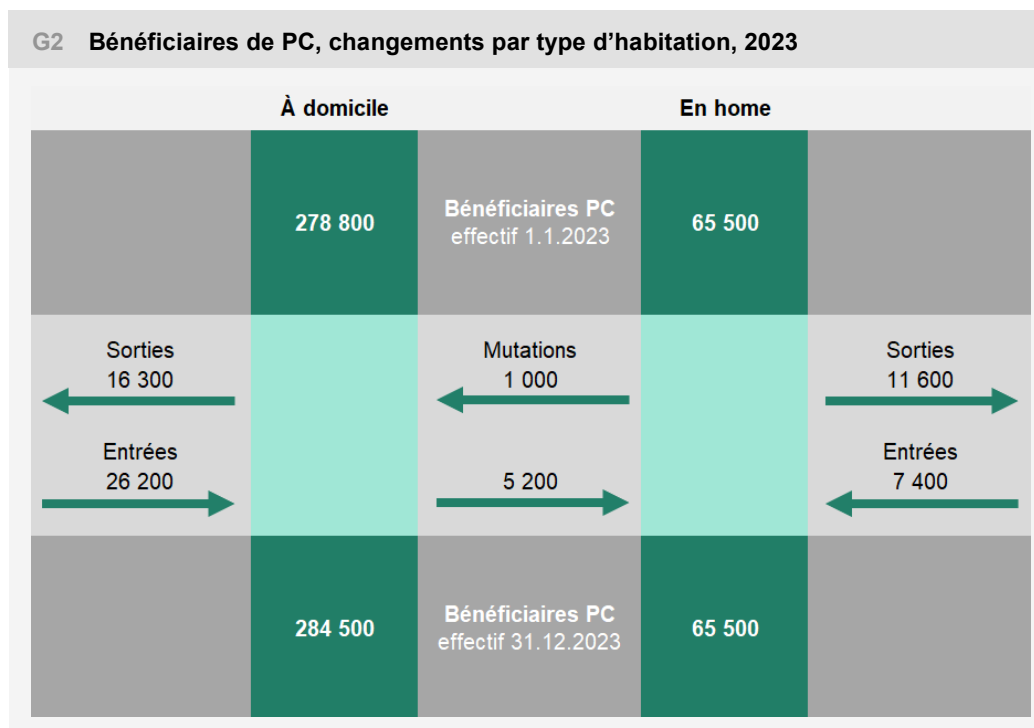
Le nombre de bénéficiaires de PC résidant à domicile a quant à lui augmenté de 2,0 % en 2023. Cette augmentation est due principalement au nombre d'entrées supérieur au nombre de sorties (26 200 contre 16 300), malgré le nombre de changements sortants supérieur au nombre de changements entrants (5200 contre 1000). Les situations où des bénéficiaires de PC quittent leur domicile pour aller en home, tout en continuant de percevoir des PC, sont en effet plus courantes que l'inverse.

<b>T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par type d'habitation, 2023</b>									
Type d'habitation	Effectif 1 <sup>er</sup> janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Chang. type d'habitation			Total solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
<b>Total</b>	<b>344 300</b>	<b>27 900</b>	<b>33 600</b>	<b>5 700</b>	<b>6 100</b>	<b>6 100</b>	<b>0</b>	<b>5 700</b>	<b>350 000</b>
À domicile	278 800	16 300	26 200	9 900	5 200	1 000	-4 200	5 700	284 500
En home	65 500	11 600	7 400	-4 200	1 000	5 200	4 200	0	65 500
En % de l'effectif initial									
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>8.1</b>	<b>9.8</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8</b>	<b>1.8</b>	<b>0.0</b>	<b>1.7</b>	<b>101.7</b>
À domicile	101.0	5.9	9.4	3.5	1.9	0.3	- 1.5	2.0	102.0
En home	102.0	17.7	11.3	- 6.4	1.5	7.9	6.4	0.0	100.0

Source : Statistique des PC, OFAS

## 65 500 personnes vivant dans un home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours dans un home. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des cantons et des communes, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour dans un home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers et rentières. En 2023, 65 500 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 18,7 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC.



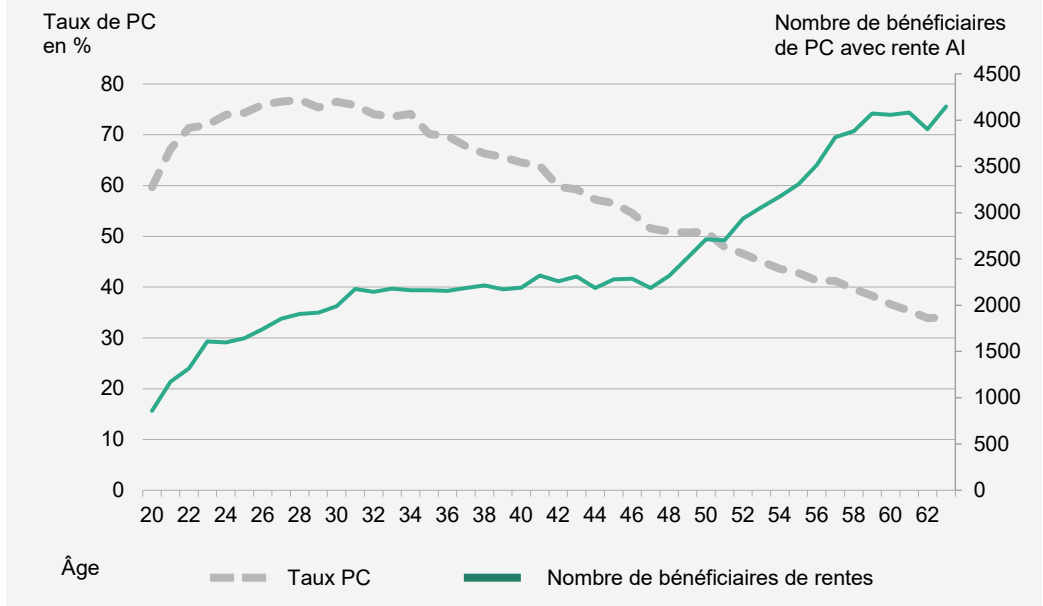
Source : Statistique des PC, OFAS

Taux de  
bénéficiaires de  
PC

### La moitié des rentières et rentiers AI sont bénéficiaires de PC

Le taux de bénéficiaires de PC indique la part des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC. Dans l'AI, 50,1 % des rentiers et rentières perçoivent des PC. Ce taux est compris entre 60 % et 80 % pour les personnes âgées de 20 à 30 ans. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou seulement pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que d'un niveau de rente peu élevé de l'AI et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout du 2ème pilier). Il est rare également qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé sont généralement dans une meilleure situation financière, raison pour laquelle le taux de PC diminue progressivement pour atteindre environ 30 % dans le cas des personnes proches de l'âge de la retraite.

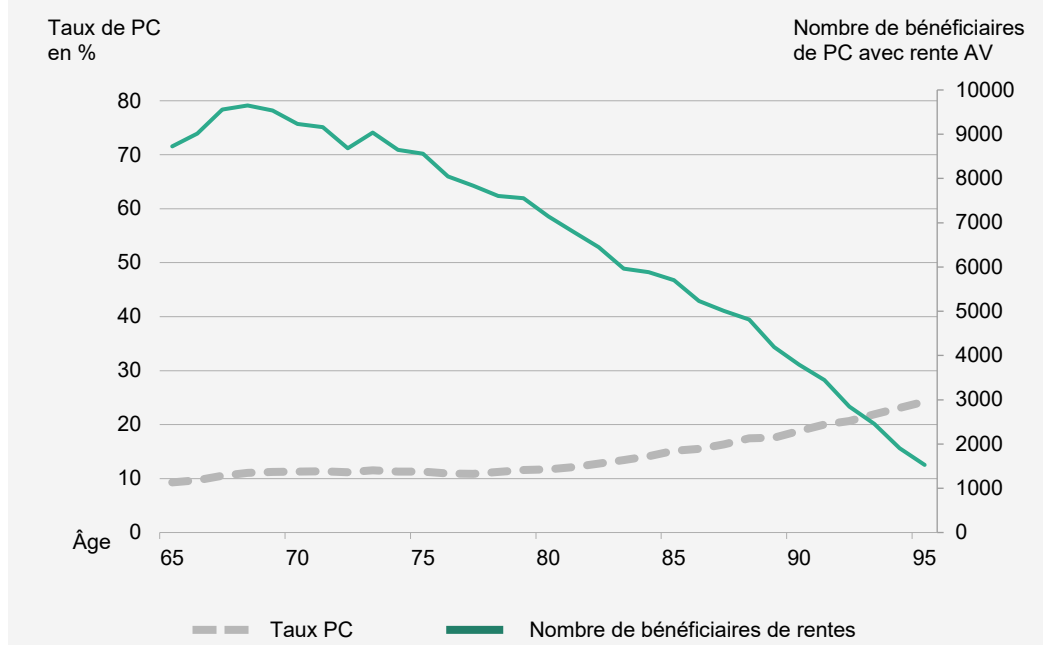
### G3.1 Taux et nombre de bénéficiaires de PC à l'AI, selon l'âge, fin 2023



Source : Statistique des PC, OFAS

Dans l'assurance-vieillesse, 12,3 % des rentiers et rentières sont tributaires des PC. Seuls 9,3 % des rentiers et rentières AV de 65 ans perçoivent des PC, contre 24,3 % des rentiers et rentières de 95 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle est susceptible d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante avec l'âge d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens sur une longue période.

### G3.2 Taux et nombre de bénéficiaires de PC à l'AV, selon l'âge, fin 2023

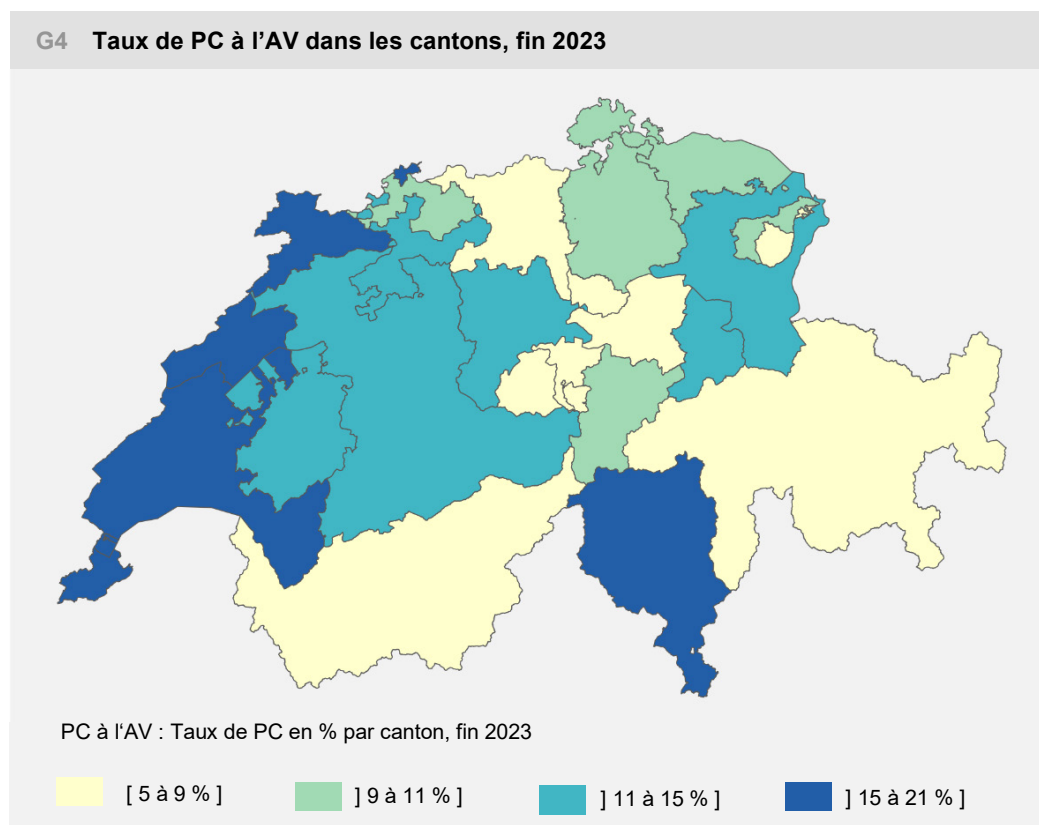


Source : Statistique des PC, OFAS

## Taux de PC dans les cantons

Le recours aux PC varie fortement selon les cantons. Pour les comparaisons intercantionales, nous nous limitons aux bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, 5,9 % des rentiers et rentières AV touchent des PC, alors que ce taux est de 20,6 % à Bâle-Ville. Les chiffres des autres cantons se situent entre ces deux extrêmes. La plupart des cantons romands et le Tessin affichent des taux de PC élevés, à l'exception du Valais. Dans ces cantons, plus de 15 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite perçoivent des PC. Quant au groupe des cantons avec de faibles taux de PC, il comprend, outre Appenzell Rhodes-Intérieures, ceux d'Argovie, des Grisons, d'Obwald, de Nidwald, de Schwytz, du Valais et de Zoug. Dans ces cantons, moins de 9 % des personnes à la retraite ont recours aux PC.



Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses au titre des PC par type de garantie

## 36,9 % des dépenses au titre des PC tiennent aux frais supplémentaires liés au séjour dans un home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et frais supplémentaires liés au séjour dans un home. Pour les personnes qui vivent à domicile, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait à domicile. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les frais supplémentaires liés au séjour dans un home – est financée par les cantons.

Les dépenses liées aux PC périodiques représentent la grande majorité des dépenses. Elles se divisent en deux types de dépenses : celles concernant la couverture des besoins vitaux (ou minimum vital) et celles liées aux frais supplémentaires liés au séjour dans un home. 53,3 % des dépenses totales des PC sont consacrées à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté de 4,8 % depuis 2022. Les frais supplémentaires liés au séjour dans un home ont pour leur part augmenté de 2,9 % entre 2022 et 2023. Cette hausse suit une diminution de -5,0 % et -1,1 % respectivement en 2021 et 2022, qui était due à la baisse du nombre de bénéficiaires de

PC en home. Les frais supplémentaires liés au séjour en home représentent en 2023 36,9% des dépenses des PC.

De leur côté, les frais de maladie et d'invalidité ont augmenté de 3,9 % en 2023 par rapport à l'année précédente. Ces frais, qui sont entièrement pris en charge par les cantons, représentent environ un dixième des dépenses totales des PC (9,8 %).

T4 Dépenses liées aux PC par type de garantie, 2013-2023								
Année	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais supp. dus au home			Minimum vital	Frais supp. dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en % par rapport à l'année préc.			
2013	4 527,9	2 153,7	1 967,7	406,4	2,1	1,1	2,7	4,3
2014	4 678,7	2 237,4	2 008,5	432,8	3,3	3,9	2,1	6,5
2015	4 782,1	2 276,8	2 049,6	455,7	2,2	1,8	2,0	5,3
2016	4 901,3	2 344,5	2 089,8	467,0	2,5	3,0	2,0	2,5
2017	4 939,0	2 392,6	2 072,0	474,4	0,8	2,1	-0,9	1,6
2018	5 043,6	2 460,2	2 093,1	490,3	2,1	2,8	1,0	3,4
2019	5 199,2	2 557,9	2 118,1	523,2	3,1	4,0	1,2	6,7
2020	5 367,9	2 661,9	2 183,1	522,9	3,2	4,1	3,1	-0,1
2021	5 442,8	2 835,6	2 073,5	533,8	1,4	6,5	-5,0	2,1
2022	5 493,4	2 905,7	2 050,8	536,9	0,9	2,5	-1,1	0,6
2023	5 712,4	3 044,1	2 110,7	557,6	4,0	4,8	2,9	3,9

Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses au titre des PC

#### Les dépenses au titre des PC se montent à 5,7 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 33,0 % par la Confédération et de 67,0 % par les cantons. Les PC versées en 2023 ont atteint 5,7 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 4,0 % par rapport à l'année précédente.

Depuis la réforme des PC en 2021, on a pu observer un ralentissement de la croissance des dépenses, surtout pour les PC liées à l'AVS, avec une croissance proche de zéro en 2021 et 2022. En 2023, l'augmentation est en revanche plus importante, concernant le total (4,0 %) et plus particulièrement les dépenses pour les PC à l'AVS (5,0 %). L'augmentation des dépenses est due d'une part à l'augmentation du nombre de bénéficiaires PC à l'AV (+2,1 %) et d'autre part à l'augmentation du montant moyen des prestations perçues par les bénéficiaires PC à l'AV (augmentation de 3,1 % du montant des PC périodiques pour les bénéficiaires vivant à la maison et de 2,7 % pour les bénéficiaires vivant en home). Pour rappel, la part des bénéficiaires de PC à l'AV était quant à elle stable, voire en léger recul, depuis l'entrée en vigueur de la réforme PC en 2021.

Les PC liées à l'AI ont augmenté de 2,6 % en 2023, un taux supérieur à celui de 2022, mais inférieur à celui de 2021.

T5 Dépenses au titre des PC, 2013-2023						
Année	Dépenses au titre des PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente		
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9
2016	4 901,3	2 856,5	2 044,9	2,5	2,8	2,1
2017	4 939,0	2 906,7	2 032,3	0,8	1,8	-0,6
2018	5 043,6	2 956,3	2 087,3	2,1	1,7	2,7
2019	5 199,2	3 057,6	2 141,6	3,1	3,4	2,6
2020	5 367,9	3 167,6	2 200,4	3,2	3,6	2,7
2021	5 442,8	3 160,6	2 282,2	1,4	-0,2	3,7
2022	5 493,4	3 169,9	2 323,4	0,9	0,3	1,8
2023	5 712,4	3 328,3	2 384,1	4,0	5,0	2,6

Source : Statistique des PC, OFAS

**Montant moyen des PC pour une personne seule vivant à domicile : 1300 francs**

Le montant des PC dépend fortement du type d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant seuls à domicile ont touché 1300 francs par mois en moyenne en 2023, et 1800 pour les couples. Les personnes séjournant dans un home ont pour leur part touché 3700 francs en moyenne, soit un montant presque trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie. En d'autres termes, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas. La différence entre les montants moyens se situe entre 10 et 18 % suivant le lieu de résidence et le type de ménage.

Pour environ 52 200 personnes, soit 14,9 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC en 2023, le montant de la PC annuelle correspond à celui de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC). Il s'agit des personnes qui ont uniquement droit à la prise en charge de leur prime d'assurance-maladie ou d'une partie de celle-là.

**T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2022 et 2023**

Type d'habitation	Montant des PC en francs par mois <sup>1</sup>						Variation en % <sup>2</sup>		
	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
Total	1 800	1 744	1 892	1 859	1 809	1 950	3,3	3,7	3,1
À domicile	1 220	1 148	1 333	1 278	1 208	1 387	4,8	5,2	4,1
En home	3 529	3 389	3 805	3 668	3 546	3 910	3,9	4,6	2,8

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

2 Variation en % par rapport à l'année précédente.

Source : Statistique des PC, OFAS

**Données utilisées**

- Relevés statistiques annuels de l'OFAS auprès des organes PC.

**Remarques d'ordre méthodologique**

- Le nombre de bénéficiaires de PC correspond au nombre de bénéficiaires principaux de PC ainsi que leurs conjoints.
- Les bénéficiaires de PC à l'AS sont comptabilisés comme des bénéficiaires de PC à l'AV dès l'atteinte de l'âge ordinaire de la retraite.
- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

**Informations sur Internet**

- Faits, chiffres et résultats détaillés (tableaux) : [www.pc.bsv.admin.ch](http://www.pc.bsv.admin.ch)
- [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)

**Mentions légales**

**Éditeur** : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

**Traduction** : Service linguistique de l'OFAS, document disponible en français et en allemand

**Renseignements** : Office fédéral des assurances sociales, domaine MAS, [data@bsv.admin.ch](mailto:data@bsv.admin.ch)

- Maïlys Korber, tél. 058 464 70 52
- Jeannine Röthlin, tél. 058 462 59 28